

## Délibération n°26/06/2025-54

du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 11 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 6 et le 20 juin 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Dominique AUGÉY), Bruno CASSETTE (Frédérique DUMICHEL), Elsa ESPENEL (Carlos CASTELEIRA), Dimitri MOUDAR (Antoine BOLLASINA)
- Absents : Kyané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Florian GAITE

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2025, le conseil d'administration, à nouveau convoqué, peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

### Objet : Tarif de cession des droits du mapping « Best off mapping de l'ESAAix »

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini*

L'ESAAix dispose du droit de représentation en France du mapping suivant pour lequel elle s'est assuré le concours des artistes et techniciens nécessaires à sa présentation.

Titre : Best off mapping de l'ESAAix

Conception artistique : Ricardo Garcia (enseignant de l'ESAAix), Daan de Lange, Noémi Prudhomme (diplômée de l'ESAAix) et des étudiants de l'ESAAix

Durée : +/- 3 heures

L'ESAAix a la possibilité de céder les droits d'exploitation de ce mapping à des organisateurs d'évènements.

Ainsi, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le tarif de vente suivant : 6 500€ TTC pour une représentation.

Ce tarif comprend :

- La fourniture du mapping entièrement monté
- La responsabilité artistique de la représentation

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



- Les éléments techniques nécessaires à la représentation du mapping et leur transport
- Les locations éventuelles de matériel technique nécessaire à la diffusion du mapping
- La mise à disposition du personnel technique du mapping nécessaire pour le montage, les répétitions, la représentation et le démontage du mapping dans la limite de l'équipe type habituellement nécessaire à ce type de représentation, soit un artiste-enseignant, un technicien son, un technicien vidéo.

Les frais artistiques, techniques et les éventuels droits d'auteur liés à la représentation sont à la charge des organisateurs.

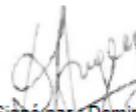
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

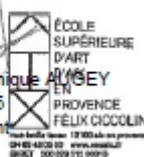
- APPROUVE le tarif de vente du mapping « Best off mapping de l'ESAAix » de 6 500€ TTC
- AUTORISE la directrice à signer les contrats de vente du mapping « Best off mapping de l'ESAAix »

Fait à Aix en Provence, le 26 juin 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**

  
Signé par : Dominique AUGÉY  
Date : 11/07/2025  
Qualité : Président



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART  
D'AIX  
EN  
PROVENCE  
FÉLIX CICCOLINI

17 rue Emile Tavan - 13100 Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00 - www.esaaix.fr  
SIRET : 500 029 170 00019

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr